MARCHÉ DE NOËL AU LAVANDOU
2ème édition

Du 1er décembre 2024 au 1er janvier 2025

DOSSIER DE CANDIDATURE
Pour un chalet commercial sur le domaine public

Dossier complet à retourner avant le 01/11/2024 à l'adresse suivante :

CANDIDATURE MARCHÉ DE NOËL 2024
Direction Générale des Services
Maire du Lavandou
Place Ernest Reyer
83980 Le Lavandou

Ou par mail : secretariat.dgs@le-lavandou.fr

FORMULAIRE D'INDENTIFICATION DU CANDIDAT

COORDONNÉES PERSONNELLES

Nom, prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code postal et ville : .....
Téléphone portable : ..... Email : .....

ADRESSE PROFESSIONNELLE

Raison sociale : .....
Adresse : .....
.....
Code postal et ville : .....
Téléphone portable : ..... Email : .....

DEMANDE D'EMPLACEMENT EN QUALITÉ DE :

☐ Commerçant lavandourain ☐ Commerçant non sédentaire ☐ Artisan
☐ Producteur ☐ Artiste libre ☐ Autre (à préciser) : .....

PRODUITS OU SERVICES PROPOSÉS
SECTEUR D'ACTIVITÉ :

☐ Alimentation ☐ Restauration ☐ Artisanat ☐ Décoration ☐ Habillement
☐ Bijoux ☐ Jouets, jeux ☐ Autre (à préciser) : .....

Description des produits et services proposés : .....
.....
.....
.....

REDEVANCE CHALET DE RESTAURAURATION SUR PLACE – 3 mètres x 2 mètres : 810€
Redevance pour 31 jours d'exploitation, du 1er décembre 2024 au 1er janvier 2025 inclus

REDEVANCE TOUT AUTRE CHALET– 3 mètres x 2 mètres : 600€
Redevance pour 31 jours d'exploitation, du 1er décembre 2024 au 1er janvier 2025 inclus

REDEVANCE CHALET DU PÈRE NOËL– 5 mètres x 5 mètres : 480€
Redevance pour 24 jours d'exploitation, du 1er décembre au 24 décembre 2024 inclus
L'exploitant de ce chalet ne peut-être qu'un photographe qui assure les prises de vues des enfants avec un Père Noël, mis à disposition par l'exploitant.

PIÈCES À FOURNIR

- Le formulaire d'indentification du candidat dument rempli
- La liste détaillée des produits ou services proposés. Vous pouvez joindre des photos en complément.
- Le règlement intérieur complété et signé
- Les documents commerciaux suivants :

Pour les commerçants et artisans :

⇒ Extrait Kbis ou extrait D1 datant de moins de 3 mois délivrés par les chambres consulaires
⇒ Pour les commerçants et artisans ne résidant pas au Lavandou : carte permettant l'exercice d'une activité non sédentaire délivrée par les chambres consulaires en cours de validité
⇒ Attestation de règlement ou d'exonération des cotisations URSSAF ou Sécurité Sociale des Indépendants, jusqu'au dernier trimestre échu (délivrée sur demande auprès des organismes de recouvrement)
⇒ Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les risques inhérents à l'exercice de votre activité sur le domaine public.

Pour les artistes :

⇒ Attestation d'inscription à la Maison des Artistes et au répertoire SIRENE
⇒ Attestation de règlement des cotisations sociales auprès de l'AGESSA ou de la MDA
⇒ Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les risques inhérents à l'exercice de votre activité sur le domaine public.

Pour les Artistes n'appartenant pas à la Maison des Artistes :

⇒ Numéro de SIRET
⇒ Attestation de mise à jour délivrée par le Centre des Impôts
⇒ Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les risques inhérents à l'exercice de votre activité sur le domaine public,
⇒ Déclaration d'exercice d'une profession libérale (pour les artistes plasticiens et créateurs d'œuvres originales telles que définies par l'article 2 du Décret n°95- 172 du 17 février 1995).